

CARNET

Julien-Jeulin Avocats Associés, cabinet de niche en droit fiscal fondé en 2006 par Eric Jeulin et Nicolas Julien, accueille un troisième associé qui permet d'étoffer les compétences juridiques du cabinet. Laurent Maudoux, 38 ans, intervient principalement dans des opérations d'acquisition et de capital investissement. Il conseille également ses clients français et étrangers sur leurs opérations de fusions, de restructuration et de haut de bilan, ainsi que sur toutes leurs problématiques de droit des sociétés et de droit boursier. Diplômé du DJCE de l'université de Rennes I et du LLM international business legal studies de l'université d'Exeter, il a commencé sa carrière en 2000 à la direction internationale du cabinet Fidal, avant de rejoindre un an plus tard le département corporate de Franklin, au sein duquel il a été nommé of counsel en 2008.



Le cabinet MirieuSauty vient de voir le jour. Fondé par deux avocates spécialisées en contentieux boursier, le cabinet accompagnera les professionnels lors de leurs échanges avec les autorités régulatrices. Il met à la disposition des professionnels de la banque, de la finance et des marchés et des sociétés cotées, non seulement une connaissance des problématiques de place et des préoccupations de l'autorité de régulation, mais aussi de la pratique du droit des affaires. Les deux fondatrices, **Caroline Mirieu de Labarre** et **Claire Sauty de Chalon**, présentent une double expérience les ayant mené des cabinets d'avocats d'affaires de la place à la direction de l'instruction et

du contentieux des sanctions et à la représentation du Collège de l'AMF. Ainsi avant de rejoindre l'AMF, Caroline Mirieu de Labarre avait exercé comme avocate spécialisée en contentieux des affaires, aussi bien civils, commerciaux et pénaux que boursiers et financiers au sein des cabinets Bredin Prat et Freshfields Bruckhaus Deringer. Quant à Claire Sauty de Chalon, elle intervenait en droit des affaires, et notamment en droit bancaire et financier, au sein des cabinets d'affaires Ashurst et De Pardieu Brocas Maffei, avant d'intégrer les services du gendarme boursier.

Jean Buchser, associé du cabinet Fidal, est nommé directeur national du département Associations & Organismes sans but lucratif. Il rejoint ainsi le siège du cabinet et prend la succession de Noël Raimon qui part à la retraite. Le département Associations & Organismes sans but lucratif compte aujourd'hui 43 avocats. Diplômé d'un DJCE-DESS de juriste d'affaires, Jean

Buchser, 49 ans, a intégré Fidal en 1989. Il a débuté au sein du département droit fiscal du bureau strasbourgeois, avant d'intégrer le bureau de Metz en 2002.



Benoit Marpeau est coopté associé de CVML à compter du 1er janvier 2013.

17e associé du cabinet, il renforce le département corporate. Il exerce en droit des sociétés et droit boursier, tant en conseil qu'en contentieux, et intervient principalement sur des opérations de fusions-acquisitions et d'investissements en capital impliquant des sociétés cotées ou non cotées. Diplômé du DESS de droit des affaires et fiscalité (Paris II, 2004), Benoit Marpeau a effectué toute sa carrière chez CVML à Paris et à Tokyo, où il a été détaché entre 2008 et 2009.

Décès du Bâtonnier Mario Stasi



Le Barreau de Paris vient de perdre l'une de ses plus grandes figures. Le bâtonnier Mario Stasi est décédé le 3 novembre à l'âge de

79 ans. Né à Reims en 1933, fils d'immigrés espagnols, Mario Stasi a prêté serment en 1958, à l'âge de 25 ans. Secrétaire de la conférence (1962-1963), membre du conseil de l'ordre de Paris (1976-1978), il a été élu dauphin en 1985 et a assuré le bâtonnat de Paris en 1986 et 1987, avant d'être réélu pendant quatre autres mandats successifs au sein du conseil de l'ordre de Paris (1988-1999). Avocat pénaliste au sein du cabinet

Stasi Chatain & Associés, il avait été remarqué dans plusieurs affaires médiatiques comme l'incendie du tunnel du Mont-Blanc, le dossier du sang contaminé et la catastrophe du stade de Furiani.

Grand orateur, passionné par son métier et doté d'une vaste culture, tant littéraire que musicale, Mario Stasi était une référence pour les avocats français, un modèle et une source de motivation pour les plus jeunes. Il a mené de nombreux combats en faveur de la justice, a contribué à l'élaboration de la convention internationale de sauvegarde des droits de la défense et a participé aux travaux de la Conférence de Rome sur la création de la Cour pénale internationale. Il était également secrétaire général de la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune, dite CIB.